

**Cadre de Réponse Technique (CRT)**

|  |
| --- |
| Pouvoir adjudicateur |

Caisse d’allocations familiales du Val-de-Marne

2 Voie Félix Eboué

94000 Créteil

Organisme de droit privé chargé d’une mission de service public

|  |
| --- |
| Marché n°26-04 |

Accord-cadre relatif à la

« Fourniture et pose de cloisons et faux plafonds dans locaux de la caf du Val-de-Marne»

|  |
| --- |
| Procédure et type de marché |

Marché à procédure adaptée passée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 et suivants du code de la commande publique.

**CADRE DE L’OFFRE TECHNIQUE**

Le présent document constitue la trame que les candidats doivent impérativement respecter pour la remise de leur mémoire technique.

Le candidat est ainsi invité à compléter le présent document avec le plus grand soin. Il peut être compléter par des annexes clairement identifiées. Il est attendu une description précise de l’offre technique, afin de permettre au pouvoir adjudicateur de procéder à l’évaluation de cette dernière.

La notation des offres en fonction des critères de sélection inscrits dans le règlement de la consultation se fera exclusivement à partir du présent mémoire technique.

Le mémoire technique constitue un engagement contractuel du candidat. Les stipulations du mémoire technique et ses annexes en contradiction avec les autres pièces contractuelles sont inapplicables et inopposables aux représentants du pouvoir adjudicateur.

# I - Présentation du soumissionnaire

* Nom de la société ou du groupement de société

* Contact
* Adresse du siège social
* Adresse de l’agence ou de l’entité en charge directement de l’exécution du marché
* Période de fermeture de l’entreprise
* Statut juridique de l’entreprise
* Capital de l’entreprise
* Nombre de salariés
* Chiffres d’affaires

# II – PRESENTATION DE L’OFFRE TECHNIQUE

**Critère 1** : Etude comparative des prix indiqué dans le BPU (55 points).

**Critère 2** : La valeur technique est analysée au regard de quatre (4) sous-critères (40 points)

Sous-critère 1 – relatif à la pertinence, cohérence et clarté de la méthodologie proposée pour l’organisation des prestations (10 points)

Sous-critère 2 - relatif à l’adéquation des qualifications des équipes mobilisées avec les prestations attendues (10 points)

Sous-critère 3 - relatif à la qualité, disponibilité et pertinence des moyens matériels et techniques prévus (10 points)

Sous-critère 4 : - relatif aux aspects esthétiques des réalisations proposées, qualité des finitions des travaux réalisés par l’entreprise (10 points)

**Critère 3** : Le critère de développement durable (5 points)

Sous-critère 3.1 - relatif à l’aspect social du développement durable, apprécié notamment au regard des engagements ou actions de la société candidate en matière d’insertion professionnelle des publics en difficulté (demandeurs d’emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA, seniors, travailleurs handicapés, etc.).

(2,5 points)

Sous-critère 3.2 - relatif à l’aspect environnemental du développement durable, apprécié à travers les mesures mises en œuvre pour limiter l’impact environnemental de l’évènement : gestion des déchets, réduction du gaspillage, recours à des produits recyclables, circuits courts, ou tout dispositif équivalent.

(2,5 points)